Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "R" - BNP PARIBAS EURO FLEXI BOND INCOME (FR0011908102)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créances internationaux, le FCP vise à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à l'EURIBOR 3 mois capitalisé.
Caractéristiques essentielles du FCP :
La stratégie d'investissement du FCP se décompose en quatre phases : (i) définition des principaux axes de la politique de gestion obligataire- (ii) détermination des scénarii de taux et de crédit pour l'allocation quantitative du risque- (iii) sélection des émetteurs sur la base des recommandations des analystes spécialisés sur le risque de crédit et de l'étude des écarts de rémunération entre les signatures - (iv) construction du portefeuille par l'équipe de gestion.
Le FCP est principalement investi en produits de taux libellés en euro et/ou en devises de l'OCDE: obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou obligations indexées sur l'inflation ainsi qu'en instruments du marché monétaire. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les titres peuvent bénéficier lors de leur acquisition d'une notation «Investment Grade» ou «High Yield». La part des titres considéré comme «High Yield» à caractère spéculatif, ne représentera pas plus de 30% de l'actif net du FCP. Lorsqu'une émission est notée par les trois agences, la note retenue est la médiane, lorsqu'une émission est notée par deux de ces agences, la note la plus basse est retenue et lorsqu'elle n'est notée que par une agence, c'est cette note qui est retenue. Si l'émission n'est notée par aucune des agences, il y a lieu d'appliquer la notation de l'émetteur équivalente. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -3 à 5.
Le FCP peut être exposé au risque de change jusqu'à 150% de l'actif net.
Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en vue de couvrir ou d'exposer le FCP aux risques de taux, de crédit, d'indices et de change ainsi que dans le cadre d'opérations d'arbitrage. L'exposition globale du FCP peut s'élever jusqu'à 300% maximum de l'actif net.
Les demandes de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour.
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution. La fréquence de distribution sera annuelle, le cas échéant.
Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.
Autres informations :
Le FCP peut ne pas convenir aux porteurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lié aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

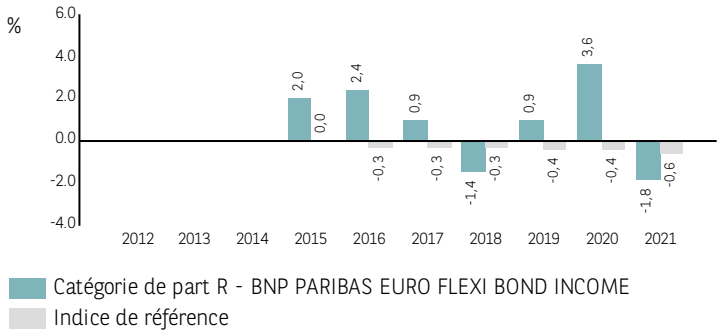
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,55% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse http://www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 12 juin 2014;
- La part a été créée le 12 juin 2014.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : http://www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.